

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 5 février 2018, à 19 :30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

A- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

La séance est ouverte par madame la mairesse Nathacha Tessier à 19:30 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

RÉSOLUTION 027.02.18

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et l'item Varia demeure ouvert.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 028.02.18

C- ADOPTION DES COMPTES :

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses au 2 février 2018 pour un montant de 881 975,66 \$.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 029.02.18

D- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 15, 22 ET 29 JANVIER 2018

**Sur proposition de Sarah McAlden ,
Appuyé de Chantal Nault ,**

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux des 15, 22 et 29 janvier 2018 tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES PERMIS

Le dépôt des informations concernant les permis et certificats pour janvier 2018 de l'officier en environnement et bâtiments est déposé.

SUIVI DU CONSEIL

Toutes les questions posées par les citoyens présents le 15 janvier 2018 ont été répondues.

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

TRAVAUX PUBLICS

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE VOIRIE – 18 JANVIER 2018

Dépôt du procès-verbal du comité de voirie tenu le 18 janvier 2018.

RÉSOLUTION 030.02.18

ACHAT D'UNE MACHINE À PRESSION AVEC CHAUFFE-EAU AU GAZ – NEW HOLLAND MOD. MN3513HAHW

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'acquérir une machine à pression avec chauffe-eau au gaz de marque New Holland modèle MN3513HAHW pour un montant de 5 121,90 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 031.02.18

DEMANDE D'EXPERTISE MTQ – BRETELLE D'ACCÈS AUTOROUTE 20 DIRECTION OUEST

ATTENDU QUE le secteur industriel de la municipalité est situé le long de l'autoroute 20 ;

ATTENDU la présence d'une bretelle d'accès de la route 122 à l'autoroute 20 direction Ouest ;

ATTENDU QUE beaucoup de véhicules lourds transitent sur le boulevard Industriel et la route 122 pour emprunter la bretelle d'accès direction Ouest causant une problématique de sécurité routière ;



**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de demander au Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports d'effectuer une expertise pour le déplacement de la bretelle comme suit :

- Fermer l'accès actuel;
- Construction d'un nouvel accès à l'autoroute en direction Ouest à partir du boulevard Industriel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 032.02.18

DEMANDE D'ANALYSE RÉSEAU CYCLABLE – VIADUC AUTOROUTE 20

ATTENDU QU'une partie du réseau cyclable transite par la route 122, sous le viaduc de l'autoroute 20 et traverse la bretelle d'accès;

ATTENDU QUE la municipalité est d'avis que la sécurité pour les cyclistes est précaire;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de demander au Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports d'effectuer une analyse du réseau cyclable transitant sous le viaduc de l'autoroute 20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

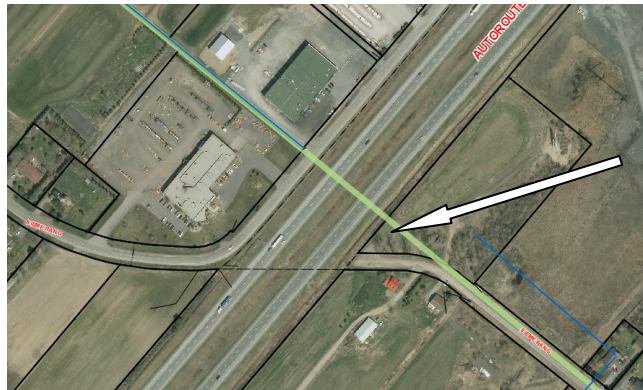
RÉSOLUTION 033.02.18

DEMANDE D'ANALYSE MTMDET – NOUVEL ACCÈS À L'AUTOROUTE 20 – RANG 8

ATTENDU QUE le Parc industriel de la municipalité est situé le long de l'autoroute 20;

ATTENDU QUE la municipalité vise à continuer le développement de son parc industriel dans le secteur Sud-Est ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite offrir un accès supplémentaire à l'autoroute 20 par l'ajout d'une entrée et sortie via le 8^e rang, côté Sud-Est;



**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de demander au Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports d'effectuer une analyse pour l'ajout d'une entrée et d'une sortie de l'autoroute 20 par le 8^e rang.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 034.02.18

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT SEL DÉGLAÇAGE 2018-2019

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix pour l'approvisionnement en sel de déglacage pour terminer la saison 2017-2018;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix pour l'approvisionnement en sel de déglacage pour la saison 2018-2019;

ATTENDU QUE Sel Frigon propose 82,81 \$ plus taxes, la tonne métrique pour le sel de déglacage, avec transport, saisons 2017-2018 et 2018-2019 ;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'accepter les soumissions en date du 29 janvier 2018 de Sel Frigon au coût de 82,81 \$/t.m. plus les taxes applicables incluant la livraison tel que décrit en préambule.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT 587-18 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES- OUTILS ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

Un avis de motion est donné par **madame la conseillère Sarah McAlden** que le projet de règlement déposé séance tenante et portant le numéro 587-18 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sera adopté à une séance ultérieure à ce conseil, abrogeant ainsi tous règlements antérieurs.

RÉSOLUTION 035.02.18

LUMINAIRES –RUES DES PINSONS ET DES PARULINES

ATTENDU QUE les membres du conseil veulent effectuer la mise en place de lampadaires par secteur et non par rue;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu ce qui suit :

QU'il y ait une continuité dans l'installation de lampadaires de type Hubell dans le secteur (loupe) de la rue des Pinsons;

QU'une rencontre avec les citoyens du nouveau développement de la rue des Parulines soit organisée pour déterminer le type de lampadaire;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 561-17 DÉCRÉTANT LA CONSTITUTION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE POUR LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Proulx qu'un projet d'amendement au règlement 561-17 décrétant la constitution d'un service de sécurité civile et incendie pour la protection des personnes et des biens sera présenté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 036.02.18

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE VISANT LA MISE EN COMMUN DES RESSOURCES EN INCENDIE

Attendu que les coûts reliés au maintien et au bon fonctionnement d'un service de sécurité des incendies sont de plus en plus élevés;

Attendu que les services de sécurité des incendies des municipalités sont soumis à une charge administrative de plus en plus lourde ;

Attendu que le recrutement et le maintien du personnel est difficile compte tenue des exigences liées à la formation ;

Attendu que le schéma de couverture de risque impose des normes individuelles aux municipalités rurales ;

Attendu que la municipalité est d'avis que certaines de ces normes pourraient être respectées conjointement avec les municipalités adjacentes ;

Attendu que le fait d'offrir ces services individuellement dédouble certaines tâches qui pourraient être exécutées collectivement pour l'ensemble des municipalités;

Attendu que les services de sécurité des incendies sont soumis à une volonté politique qui peut être en contradiction avec leurs responsabilités et leurs obligations;

Attendu que les conseils municipaux associés désirent collectivement offrir un service de sécurité des incendies de grande qualité à leurs citoyens;

Attendu qu'un Comité intermunicipal pour la rédaction de l'appel d'offre sera formé pour établir les besoins du mandat d'étude à réaliser pour la mise en commun des ressources et des infrastructures en sécurité des incendies;

Attendu la présence de *l'Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal* disponible au MAMOT pour aider les municipalités à réaliser cette étude d'opportunité;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

D'autoriser la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal* pour la réalisation d'une étude d'opportunité visant la mise en commun des ressources en sécurité des incendies;

De réserver les fonds nécessaires, pour les années 2018 et 2019 afin d'assurer la réalisation de l'étude d'opportunité entre les municipalités de Saint-Germain-de-Grantham, de Saint-Majorique-de-Grantham, de Saint-Bonaventure et de Wickham.

Que la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désigne la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham comme organisme responsable et gestionnaire du projet, ceci, en réponse aux exigences de *l'Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal* présentée au MAMOT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 16 JANVIER 2018

Le procès-verbal du CCU du 16 janvier 2018 est déposé.

RÉSOLUTION 037.02.18

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 582-18

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désire apporter des modifications à son règlement de zonage afin d'améliorer le développement du territoire municipal et apporter quelques précisions;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu que soit adopté le premier projet de règlement #582-18, amendant le règlement de zonage en vigueur.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue à la séance ordinaire du 5 mars 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 038.02.18

APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANALYSE DES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE le nouveau schéma comporte l'identification de zones humides;

ATTENDU QUE l'identification des zones a été effectuée à partir de cartes et non sur le terrain;

ATTENDU QUE les zones humides doivent représenter la réalité;

ATTENDU la planification du développement futur ;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de demander des offres de services professionnels pour l'analyse des zones humides auprès d'au moins 2 firmes spécialisées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 039.02.18

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ

ATTENDU QU'une demande est faite au conseil pour l'inscription de madame Sylvie Bathalon au congrès de la COMBEQ les 3, 4 et 5 mai 2018;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu unanimement d'inscrire madame Sylvie Bathalon au congrès de la COMBEQ les 3, 4 et 5 mai 2018 à Rivière-du-Loup.

QUE les frais d'inscription de 600,00 \$ soit payés ainsi que le remboursement des frais y afférents (hébergement, repas et déplacement).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 040.02.18

FORMATION SUR LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES ET CERTIFICAT D'AUTORISATION : QUEL RÔLE POUR LES MUNICIPALITÉS

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'inscrire madame Sylvie Bathalon à la formation citée en rubrique offerte à Drummondville pour un montant de 294,80 \$ taxes en sus.

QUE les frais de repas et déplacement soient défrayés, le cas échéant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 041.02.18

DÉROGATION MINEURE – 221-223, RUE DES PARULINES

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de procéder par dérogation mineure dans le dossier du 221-223, rue des Parulines.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 042.02.18

FORUM SUR L'AGRICULTURE URBAINE

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'inscrire madame Mylène Murray au forum sur l'agriculture urbaine à Drummondville le 28 février prochain pour un montant de 245 \$ taxes en sus.

QUE les frais de déplacement, à partir du lieu de travail, soient défrayés, le cas échéant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DES LOISIRS – 3 JANVIER 2018

Le procès-verbal du comité des loisirs du 3 janvier 2018 est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 043.02.18

AUTORISATION POUR LA VENTE DE MOITIÉ-MOITIÉ – PERMIS AU COÛT DE 29,95 \$ ANNUEL

ATTENDU QUE les organismes communautaires peuvent faire la vente de moitié-moitié afin de financer une partie de leurs activités;

ATTENDU QU'une demande de permis doit être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux;

ATTENDU QUE le permis délivré est pour une période de 12 mois au coût de 29,95 \$;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu ce qui suit :

QUE madame Jacinthe Geoffroy soit désignée comme personne-ressource pour la demande de licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié auprès de la Régie des alcools, des cours et des jeux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 044.02.18

ADOPTION DU RÈGLEMENT #541-16 – TAXATION COURS D'EAU BUISSON BRANCHE # 4

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le règlement # 541-16 – taxation cours d'eau Buisson branche #4 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 045.02.18

ADOPTION DU RÈGLEMENT #583-17 FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX ET TAUX D'INTÉRÊTS

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'adopter le règlement # 583-17 fixant le taux de la taxe foncière, les compensations pour les services municipaux et taux d'intérêts pour l'année 2018 et fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 046.02.18

ADOPTION DU RÈGLEMENT #584-18 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'adopter le règlement # 584-18 sur la régie interne des séances du conseil et fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 047.02.18

ADOPTION DU RÈGLEMENT #585-18 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'adopter le règlement # 585-18 sur le code d'éthique et de déontologie des élus et fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 047.02.18

PROPRIÉTÉS EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu ce qui suit :

QUE toutes les propriétés ayant des arrérages de taxes au 31 décembre 2017 sont susceptibles d'être envoyées en vente pour taxes;

QUE les démarches entreprises par le personnel administratif en vue de la vente des propriétés n'ayant pas acquitté le solde des taxes dues au plus tard le 31 décembre 2017 soient entérinées;

QUE les montants d'arrérages inférieurs à 100,00 \$ ne seront pas envoyés en vente pour taxes, sauf si le délai de prescription de trois ans arrive à échéance;

QUE des frais de 14,00 \$ soient facturés aux propriétaires en défaut de paiement pour couvrir l'envoi recommandé d'un deuxième avis;

QUE l'autorisation soit donnée au personnel municipal à prendre des arrangements de paiement sur les arrérages pour les dossiers n'ayant pas eu de chèque sans provision (NSF) et dont les ententes antérieures ont été respectées;

QUE lesdits dossiers soient transférés à la MRC de Drummond pour fins de vente;

QUE des frais de 20,00 \$ soient ajoutés pour tous dossiers transmis à la MRC de Drummond pour couvrir les frais administratifs;

QUE madame Gabrielle Quintal, directrice générale adjointe, ou monsieur Sylvain Proulx, conseiller, soient nommés à titre de représentants municipaux lors des ventes pour taxes, le cas échéant;

QUE la mise de fonds minimale pour chaque propriété à vendre soit établie à la valeur des taxes dues plus les frais encourus pour la mise en vente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 048.02.18

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2018

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne en moyenne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit environ sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de déclarer que la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham appuie les Journées de la persévérance scolaire 2018 par cette résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 049.02.18

DEMANDE OFFICIELLE POUR L'ALLOCATON DE TRANSITION DU MAIRE SORTANT

ATTENDU la réception d'une demande officielle par le maire sortant, monsieur Mario Van Doorn pour le versement d'une allocation de transition;

ATTENDU QUE l'article 11.1 du règlement 472-12 décrétant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux stipule que l'allocation est offerte par le conseil municipal pourvu qu'une résolution soit adoptée en ce sens;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de refuser ladite allocation de transition à monsieur Mario Van Doorn.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 050.02.18

DEMANDE DE LA MDJ – TERRAIN DE VOLLEY-BALL DE PLAGES

ATTENDU QUE la maison des jeunes La Barak demande à la municipalité la possibilité d'installer un jeu de volley-ball de plage dans l'espace gazonné situé entre la salle municipale, l'école et le presbytère;

ATTENDU QUE le terrain appartient à la municipalité;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de refuser la demande de la maison des jeunes pour le motif suivant :

QUE la municipalité ne peut pas permettre l'installation d'un terrain de volley-ball de plage permanent sur l'immeuble visé empêchant ainsi son utilisation futur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 051.02.18

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

ATTENDU QUE l'APPQ demande la participation financière de la municipalité à leur publication annuelle *Au devoir*;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de refuser de participer à la publication annuelle *Au devoir* de l'APPQ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 052.02.18

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CEPS

ATTENDU QUE le CEPS demande une aide financière ponctuelle de 500\$ à la municipalité afin de soutenir la population de la MRC;

ATTENDU QUE l'organisme Centre d'écoute et de prévention suicide organise un 5 à 7 le 20 juin 2018 à la Cour du Baron;

ATTENDU QU'il est possible de participer au 5 à 7 par l'achat de billet au coût de 125 \$ chacun;

Sur proposition de Sarah McAlden,

Appuyé de Stéphane Gauthier,

Il est résolu d'acheter 2 billets représentant un montant de 250 \$ pour la participation de 2 conseillers au 5 à 7 le 20 juin 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 053.02.18

FONDATION – CÉGEP DE DRUMMONDVILLE – BOURSE DE 350 \$

ATTENDU QUE la Fondation du Cégep de Drummondville souligne chaque année la réussite des élèves provenant de toute la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE la Fondation du Cégep de Drummondville propose à la municipalité de verser un don qui sera remis sous forme de bourse le 5 avril prochain;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de remettre une bourse au montant de 350,00 \$ à un étudiant provenant du territoire de Saint-Germain-de-Grantham en fonction des critères de réussite scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 054.02.18

AUTORISATION POUR LE PASSAGE DU DÉFI DES DEMOIS'AILES SUR NOTRE TERRITOIRE EN JUILLET 2018

ATTENDU QUE l'organisation pour le défi des Demois'Ailes demande l'autorisation de passage sur notre territoire;

ATTENDU QUE ce défi consiste en une course à pied à relais d'environ 750 km réparti sur 4 jours et nuits qui aura lieu du 11 au 15 juillet 2018;

ATTENDU QUE la sécurité des participants sera assurée par l'organisation;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec demande l'obtention de l'accord municipal;

ATTENDU le permis d'événement #7007-018-007 délivré par le MTQ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'autoriser le passage du défi des Demois'Ailes sur le territoire de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham en juillet 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 055.02.18

FORMATION À LA PRÉVENTION ET INSTALLATION GAZIÈRE 1

ATTENDU QUE l'École de technologie gazière de Énergir en collaboration avec l'ACSIQ offre une formation pour la prévention et installation gazière les 19 et 20 février prochains à Boucherville;

ATTENDU QUE la municipalité de l'Avenir inscrit le préventionniste Martin Jolicoeur-Viau à la 2^e journée, soit le 20 février 2018;

ATTENDU QUE le coût pour une journée de formation est de 140 \$ taxes en sus;

Sur proposition de Sylvain Proulx,

Appuyé de Sarah McAlden,

Il est résolu d'inscrire le préventionniste, Martin Jolicoeur-Viau à la journée de formation du 19 février 2018 au coût de 140 \$ taxes en sus.

QUE les frais de déplacement et de repas soient défrayés pour la journée du 19 février 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 20:09 heures.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine
Directrice générale